

Montréal, le 22 janvier 2013

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Jean-Olivier Tremblay
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Domtar Inc. - Demande de révision de la décision D-2012-080 rendue dans
le dossier R-3798-2012
Dossier de la Régie : R-3820-2012**

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) a reçu une lettre des procureurs de la demanderesse le 11 janvier 2013 indiquant qu'une preuve par affidavits serait appropriée en l'instance et requérant les instructions de la Régie quant à la suite de ce dossier.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire part de vos commentaires sur ce processus suggéré par Domtar Inc., **d'ici 12h le 28 janvier 2013**.

La Régie fera par la suite connaître ses directives pour la poursuite de ce dossier.

Souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as

c.c. M^{es} Sébastien Richemont et Samuel Bachand